



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 28 Mars 2013

La Poste

Pour rappel, l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 prévoit :

- ➔ Le retour du CDI. La CGT, avec les salariés, a combattu et gagné son abandon en 2005.
- ➔ La baisse des salaires et la modulation du temps de travail, sans aucun recours ni contestation pour le salarié.
- ➔ La mobilité professionnelle forcée.
- ➔ L'impossibilité de faire un recours au-delà de 3 ans sur les rappels de salaire (au lieu de 5 actuellement).
- ➔ Le contournement des CHSCT quand un projet impacte plusieurs établissements et donc plusieurs CHSCT (comme le dossier territorialisation /décentralisation au courrier).

Tout refus de mobilité, de baisse de salaire ou de modification du temps de travail pourra faire l'objet d'un licenciement.

Inacceptable !!

Cet accord concerne tous les postiers quel que soit leur statut.

Il serait illusoire de croire que l'abaissement des droits d'une catégorie de salariés n'aurait pas d'impact pour les autres.

Le 9 avril, Mobilisons-nous pour l'Emploi et l'Amélioration des conditions de travail

La mobilisation contre l'accord scélérat doit continuer et s'amplifier !

Le 5 mars, des milliers de salariés ont manifesté pour rejeter l'accord interprofessionnel du 11 janvier et gagner sur leurs revendications (175 manifestations, 200 000 manifestants).

Avec 1 gréviste sur 6, les postiers étaient au rendez-vous. Des mobilisations encore plus fortes ont eu lieu dans certains services et directions (CTN, DSC, DTELP Nord et Sud, ...).

Les postiers sont de plus en plus nombreux à faire le lien entre cet accord de régression sociale et la situation que l'on vit à La Poste.

D'ailleurs, il ne fait plus aucun doute, nos dirigeants, tant au niveau du groupe, de la Maison-Mère que des métiers attendent impatiemment certaines dispositions de cet accord.

Cela aurait des conséquences sur les négociations en cours, mais aussi sur les droits et garanties du personnel.

Une mobilisation qui dure

Depuis plusieurs mois, au-delà du 5 mars, les postiers sont fortement dans l'action. Le 29 novembre à Coliposte, le 7 février dans les Centres Financiers et localement, à Hauteville dans l'Ain, au Cannet, à Grasse, à Cannes (06), à Marseille 04, à Mazingarbe (62), sur l'ensemble des services de l'Aisne, à Lyon 03, à Philaposte, Bollène (84), Caudéran (33) ...

De nombreuses luttes sont victorieuses et pèsent sur les négociations ou les dossiers en cours, comme à la distribution où la commission nationale santé sécurité au travail a décidé de laisser les casiers hybrides modulaires à 9 colonnes et de limiter les tournée en vélo à assistance électrique (VAE) à 18 kilomètre alors que la direction industrielle voulait augmenter les colonnes et les kilomètres.

Une mobilisation qui doit peser

La Poste doit répondre aux revendications du personnel en termes d'emploi, de conditions de vie et de travail. Les négociations en cours et notamment celles sur le travail doivent répondre aux attentes des postiers et non être un artifice pour dégrader encore plus leurs droits et garanties.

Les moyens existent, la preuve : les dividendes versés à l'État (171 millions d'euros). La Poste sera aussi le plus gros bénéficiaire du crédit impôt compétitivité emploi (CICE) créé par le gouvernement.

La CGT considère que ce dispositif donne de l'argent au patronat sans contre partie. La Poste devrait aussi toucher 180 millions d'euros.

Il est totalement inacceptable que La Poste verse des dividendes, qu'elle reçoive de l'argent de l'État et qu'elle supprime des emplois. Or, malgré l'annonce de 5 000 embauches par an en 2012-2013-2014, pour l'année 2012 ce sont plus de 4 000 suppressions d'emplois qui ont eu lieu, car chaque année environ 10 000 postiers quittent l'entreprise.

La CGT vous propose d'intervenir, d'agir pour que les négociations à La Poste ne soient pas une coquille vide, qu'il n'y ait pas, comme dans le rapport Kaspar, que de bonnes affirmations.

Intervenir pour contraindre le gouvernement et les patrons, La Poste, à accepter les propositions alternatives portées par les organisations syndicales et les salariés.

EXIGEONS LE COMPLEMENT DE TOUS LES POSTES VACANTS ET LA TRANSFORMATION DE TOUS LES CDD EN CDI :

La Poste s'est engagée à recruter 15 000 CDI pour la période 2012-2014. Parmi ces recrutements, La Poste s'engage à transformer 3000 CDD en CDI. Cette mesure est à mettre à l'actif des luttes et de la bataille mener par la CGT pour exiger la transformation immédiate de tous les CDD en CDI à temps plein. Le BRH du 18 mars 2013 en fixe les conditions. Celui-ci prévoit une priorisation des CDD dans l'embauche en CDI et une reprise sous conditions de l'ancienneté en CDD. Les postes à pourvoir seront recensés et une information disponible sur le site internet « *laposterecrute* », par ailleurs les CDD pourront postuler directement dans le service où ils exercent ou ont exercé.

La CGT a toujours revendiqué et revendique la transformation de tous les CDD en CDI. Même s'il est insuffisant ce BRH constitue un point d'appui pour aller au-delà des propositions de La Poste. Recensons partout les emplois vacants et les emplois nécessaires pour faire fonctionner correctement les services.

Gagner des emplois, c'est aller à l'encontre de la stratégie de La Poste, à l'encontre de la politique d'austérité gouvernementale

Salaires, emplois, retraite, droits et garanties : les augmenter, cela est bon pour les salariés, pour l'économie et le pays. À l'inverse, c'est le capital qui se gave !

**Toutes et tous dans l'action le 9 avril !
C'est la grève dont nous avons besoin
pour l'Emploi, les Salaires, la Protection Sociale,
les Conditions de Travail, le Service Public !!!**

** La Fédération CGT-FAPT déposera un préavis de grève*

Manifestation

Mardi 9 avril - 14h00

Montparnasse vers l'Assemblée nationale

(Place du 18 juin 1940)

à l'appel des organisations d'Île-de-France

CGT - FO - FSU - Solidaires

